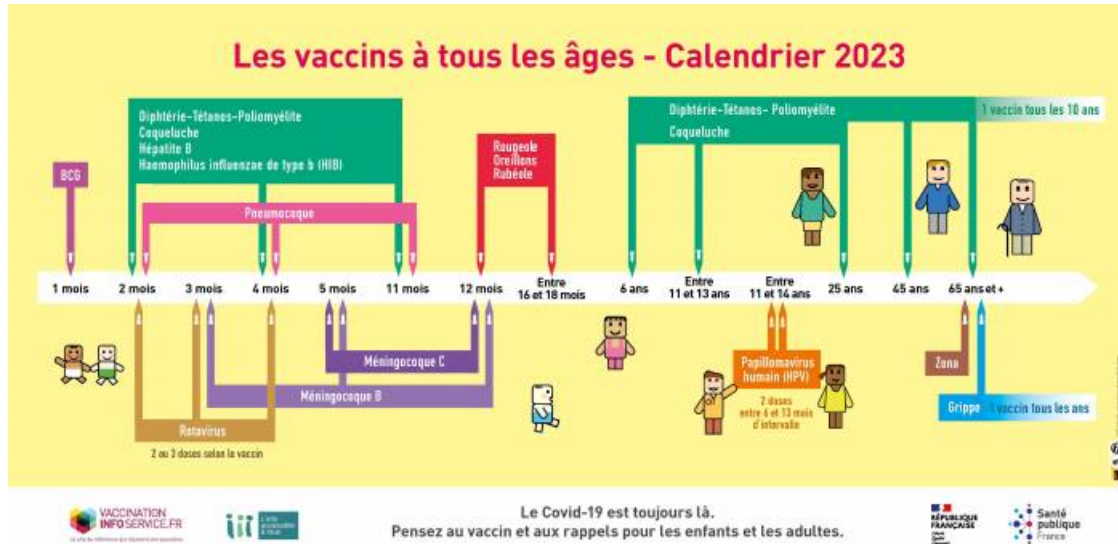


Calendrier de vaccination 2023 : Êtes-vous à jour ?

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise rappelle l'importance de se faire vacciner pour se protéger et protéger les autres, en particulier les plus fragiles. Un calendrier vaccinal 2023 est mis à disposition listant les vaccins à réaliser en fonction de son âge.



Pour lutter contre de nombreuses maladies infectieuses graves pouvant entraîner des complications et des séquelles, la vaccination reste un moyen efficace.

Pour les nourrissons, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans.

L'Assurance Maladie prend en charge **deux nouveaux vaccins contre les virus responsables de gastro entérites aiguës**, recommandés à tous les nourrissons âgés de 6 semaines à 6 mois. Le vaccin administré par voie orale permet de diminuer de 80 % les gastro entérites et les hospitalisations.

Documents

[Calendrier des vaccinations 2023](#)

[Les vaccins à tous les âges](#)

[Les chiffres clés de vaccins dans le Val d'Oise](#)